

BRUXELLES, 8 février. — Les condamnés à mort Janssens et Rouffé viennent de faire les aveux les plus complets sur l'horrible crime commis à Erqs Querbs, sur les époux Mannaerts.

Samedi, vers deux heures et demie de l'après-dînée, M. le procureur du roi ayant eu connaissance indirectement, que Rouffé avait avoué quelques circonstances assez importantes de l'affaire, s'est transporté immédiatement, accompagné de M. Bemelmans, juge d'instruction, et d'un greffier, à la prison des Petits-Carmes. Ces magistrats sont restés à la prison jusqu'à onze heures du soir et leurs efforts ont été couronnés de succès.

Les frères Janssens ont avoué qu'ils avaient été porter leur fusil dans la maison des époux Mannaerts dans la journée, pour avoir un prétexte d'entrer chez eux le soir, pendant que les époux soupaient. Les frères Janssens sont entrés chez eux; l'un portait sous sa blouse une barre de fer qu'il avait arraché à un pont, l'autre portait un marteau caché dans ses vêtements.

Le mari a été assommé à coups de marteau qui lui ont été portés sur la tête pendant que l'autre frère enfonçait le crâne à la femme au moyen de la barre de fer; ne pouvant supporter la vue des mourants, les meurtriers les traînèrent dans la laverie et prirent la fuite, mais ils revinrent bientôt pour dévaliser le coffret et partager l'argent qui s'y trouvait; ils se retirèrent de nouveau, mais ils revinrent une troisième fois à la charge et mirent le feu à l'habitation.

Le pantalon gris de Rouffé est bien réellement celui volé dans cette terrible nuit. Les frères Janssens ont avoué de plus qu'ils étaient les auteurs de l'attentat commis à Bortmeerbeek, dont il a été question devant la cour d'assises et que la veille de l'attentat commis chez Mannaerts, ils avaient tenté d'en commettre un autre chez deux célibataires, crime dont ils n'avaient été détournés que parce qu'ils entendaient crier le porc; ils ont avoué enfin qu'ils avaient tenté un semblable attentat dans une autre maison, mais qu'ayant cru y entendre la voix de personnes étrangères à la maison, ils s'étaient retirés. — Il a été donné immédiatement connaissance de ces aveux à M. le ministre de la justice.

— Les condamnés Janssens et Rouffé, pendant les aveux qu'ils ont faits, sont entrés dans les horribles détails de leur crime sans trahir la moindre émotion, et ont indiqué des circonstances qui ont fait frémir, paraît-il, les magistrats instructeurs.

C'est ainsi que l'un des frères Janssens a raconté qu'il avait porté un premier coup de marteau à Mannaerts, pendant qu'il mangeait tranquillement sa bouillie à la

farine, que le coup n'ayant qu'effleuré la tête et ensuite l'épaule du malheureux, il s'était blessé lui-même au doigt en touchant le dessus de la chaise, il a indiqué aux magistrats la cicatrice de cette blessure; le malheureux Mannaerts a été assommé ensuite par un second coup de marteau porté avec violence au milieu de la tête.

C'est de Rouffé que sont partis les premiers aveux; mais il prétend qu'il est resté spectateur impassible des meurtres et n'a fait que partager le produit du vol; les frères Janssens ont indiqué également le pont d'où provenait la barre de fer à l'aide de laquelle la femme a été assommée.

Lors des tentatives commises dans deux autres maisons isolées des environs, habitées également par des vieillards demeurant seuls sans domestiques, les condamnés étaient, ont-ils dit, armés de la même manière et leur projet était de les tuer pour les dévaliser ensuite.

Depuis l'arrêt de la cour d'assises, qui condamne les Janssens et Rouffé à la peine de mort, le juge d'instruction de Louvain a procédé à l'audition d'un grand nombre de témoins, parmi lesquels il s'en trouve auxquels les frères Janssens avaient fait des propositions d'horribles brigandages.

— On nous assure que la requête en grâce des frères Janssens et Rouffé a été rejeté par le Roi. Tous les trois doivent être exécutés mardi prochain. Une députation des principaux habitants du village d'Erqs-Querbs, le bourgmestre en tête, s'est rendue ces jours derniers chez M. le Ministre de la justice pour le supplier d'intervenir auprès du Roi afin qu'il ne soit point donné suite à la demande des condamnés. Cette démarche prouve combien est grande la terreur que ces criminels inspirent à leurs concitoyens. Qu'en diront MM. Castiau, Rogier et Verhaeghen?

EXÉCUTION DES FRÈRES JANSSENS.

BRUXELLES, 9 février. — Ce matin, à 9 heures, les condamnés Pierre-Joseph Janssens, âgé de 29 ans, tailleur, et Corneille Janssens, âgé de 21 ans, journalier, le premier né à Campenhout, le second à Erqs-Querbs, lieu de leur dernier domicile, ont été exécutés en présence d'une foule immense sur la Grande-Place de Bruxelles.

M. l'abbé Triest, aumônier ordinaire des prisonniers, s'est rendu de bon matin aux Petits-Carmes, accompagné du Père Van Wouterghem, de la Compagnie de Jésus. Ces deux prêtres devaient partager ensemble la mission de préparer les patients à mourir chrétiennement. Tout était préparé dans la chapelle de la prison pour y célébrer ce matin la messe et donner une dernière communion aux deux frères.

Avant 8 heures du matin, la Grand-Place et toutes les rues que devaient traverser le lugubre cortège étaient déjà garnies de monde; les femmes comme toujours étaient très-nombreuses dans cette foule.

A six heures et demie, les condamnés ont entendu la messe et ont communiqué avec les Sœurs de Charité qui desservent la prison. Puis ils ont déjeuné fort tranquillement. Pierre-Joseph Janssens en voyant son frère Corneille, lorsqu'ils sortirent de leurs cellules séparées, lui dit que c'était le moment de se résigner courageusement parce qu'ils avaient bien mérité leur sort.

Le R. P. Jésuite Van Wouterghem assistait le plus jeune (Corneille Janssens) qui devait être exécuté le premier; M. l'abbé Triest assistait l'aîné, Pierre-Joseph. Tous deux ont écouté très-attentivement les exhortations de leur confesseur en manifestant la plus parfaite résignation.

Vers 8 heures et demie, l'exécuteur des hautes-œuvres à Bruxelles, assisté de son frère, est venu procéder aux derniers apprêts. Les condamnés n'ont manifesté aucune émotion pendant ces pénibles préliminaires; ils ne cessaient de prêter la plus grande attention aux paroles des aumôniers. Pendant qu'on garottait Corneille, le médecin s'approcha de l'autre frère pour lui tâter le pouls et l'exhorter au courage. « Oh! je meurs tranquille et content, » répondit-il. Après avoir dit un dernier adieu aux employés de la prison, les patients montèrent avec leur confesseur dans la charrette des criminels, et ce n'est qu'à grand-peine que les gendarmes purent frayer le passage à travers les flots de la foule.

A neuf heures moins cinq minutes, les frères Janssens arrivaient au pied de l'échafaud. Le plus jeune y monta le premier, soutenu par le Père Van Wouterghem et les exécuteurs, il embrassa le prêtre et porta à ses lèvres un crucifix, puis il fut attaché à la planchette fatale et le coup partit.

Neuf heures sonnèrent en ce moment, une clameur prolongée partit de la foule, et Pierre-Joseph Janssens à son tour apparut sur l'échafaud. M. l'abbé Triest l'embrassa également, lui présenta le crucifix, et les deux prêtres agenouillés attendirent en prière le second coup. Quelques secondes s'écoulèrent à peine et tout était fini.

Pendant tout le trajet, les frères Janssens ont constamment tenu la tête baissée, et ce n'est qu'au moment d'arriver au supplice qu'ils échangèrent un regard qui devait être le dernier. Ils ont dit encore qu'ils se repentaient de leur crime et qu'ils espéraient dans la miséricorde divine.

Le service était fait par les gendarmes et un demi-escadron de guides.